

## SÉCURITÉ

# Une proposition de loi met le feu chez les pompiers

Le feu couve chez les pompiers professionnels\*. Une proposition de loi, qui vient d'être déposée à l'Assemblée nationale par 34 députés, vise à réorganiser leur temps de travail en instaurant des gardes de 8 heures. Les soldats du feu rejettent massivement ce texte. Car pour l'instant, dans la majorité des départements, les pompiers travaillent par tranches de 24 heures. « C'est une question financière, ce dispositif n'est plus adapté, annonce Georges Ginesta, le député UMP du Var, rapporteur principal de cette proposition de loi. La preuve, le budget alloué par les départements aux pompiers est passé de 2,5 milliards d'euros en 2000 à 4,5 milliards aujourd'hui. »

**Ils campent sur leurs positions et menacent de descendre dans la rue**

Selon les statistiques, un pompier effectue en moyenne 143 interventions par an. « Cela fait 2 heures de travail effectif par garde de 24 heures, renchérit le député UMP du Var. En plus, si les pompiers exerçaient suffisamment leur métier, ils n'auraient pas besoin d'entraînement afin de garder un haut niveau de compétence et on pourrait fermer quelques-unes des 80 écoles de formation dédiées aux sapeurs. »

Face à ces accusations, le Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels (SNSPP), majoritaire, a vivement réagi. « Nous nous sentons



Les pompiers envisagent de manifester (comme ici en 2006) contre la proposition de loi qui vise à réorganiser leur temps de travail en instaurant des gardes de 8 heures.

(LP/OLIVIER LEJEUNE.)

insultés, lâche Jérôme Cailleau, membre du conseil national du SNSPP. Les pompiers ne sont pas des tire-au-flanc. De plus, après une lourde intervention nous avons aussi besoin d'être suivis psychologiquement. Ça, ce n'est pas quantifiable. Et avec des gardes de 8 heures, on fait comment ? On rentre chez soi juste après avoir risqué sa vie et on raconte à ses enfants ce que l'on a vu pour se soulager ? »

« Les pompiers sont des fonction-

naires et la réglementation européenne voudrait qu'ils travaillent 1 607 heures par an, répond le député UMP du Var. A raison de tranches de 24 heures, cela voudrait dire qu'ils ne viendraient à la caserne que 64 jours dans l'année. C'est impensable ! Avec des gardes de 8 heures, ils seraient moins fatigués lors de leurs interventions et seraient 200 jours au travail. »

Les sapeurs campent malgré tout sur leurs positions et menacent de ma-

nifester. « Dans ce cas-là, il faudrait nous payer davantage les jours fériés, les dimanches, et je ne suis pas sûr que l'on économise vraiment de l'argent, tranche le responsable du SNSPP. » La proposition de loi sera examinée avant la fin du mois.

FLORIAN LOISY

\* Le texte vise les pompiers qui sont payés par les conseils généraux. Les pompiers de Paris et les marins-pompiers, qui sont militaires, ne sont pas concernés.